

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**  
Nombre de membres présents : **37**  
Nombre de votants : **38**  
Date de convocation : **04/07/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **9 JUILLET**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE.

**OBJET :** DESIGNATION DES REPRESENTANTS A  
L'ASSEMBLEE SYNDICALE DE L'UDSIS

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, BOURRAT, LAVAIL, MALHERBE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, SALVADOR (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux  
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

le

Procurations :

S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

**Monsieur Benjamin BATARD**, benjamin de l'Assemblée, est élu secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES A L'ASSEMBLEE SYNDICALE DE L'U.D.S.I.S**

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence facultative en matière de restauration scolaire avec adhésion à l'UDSIS,

Le Président **EXPOSE** que suite au renouvellement des Assemblées, il y a lieu de désigner trois représentants qui siégeront à l'Assemblée Syndicale de l'UDSIS, étant entendu que M.le président est nommé de facto membre de l'Assemblée.

Après appel à candidatures,

Il **PROPOSE** les candidatures de Monsieur LEMORT Raymond et Mesdames LESNE Maya et CHARPENTIER Fathia.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Où l'exposé de son Président

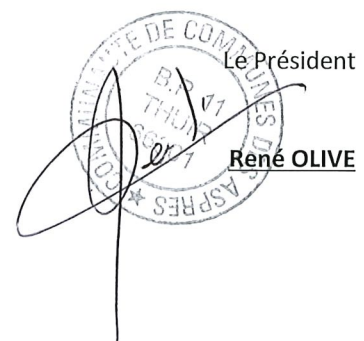
Après en avoir valablement délibéré

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DESIGNE** Monsieur LEMORT Raymond, Madame LESNE Maya et Madame CHARPENTIER Fathia comme membres du collège de représentants supplémentaires et siégeant à l'Assemblée Syndicale, étant entendu que M.le Président est nommé de facto membre de l'Assemblée.

**CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

  
Le Président  
**René OLIVE**

The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes des Aspres, Thuir, with the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES' and 'THUIR' visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'René OLIVE'. To the right of the signature, the text 'Le Président' and 'René OLIVE' is printed in a standard font.